



AVIS DE PUBLICITE
Art. L.2122-1-4 du CGPPP

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT
POUR L'ORGANISATION D'UN GROUPEMENT
D'ACHAT DE KITS PLUG & PLAY
PHOTOVOLTAÏQUES A DESTINATION DES
PARTICULIERS

RÈGLEMENT DE SÉLECTION

Date et heure limites de réception des candidatures + propositions :

Mardi 5 novembre 2024 à 12h00

Commune de Lannion

Place du Général Leclerc
22300 LANNION
02 96 46 20 80
florent.boudin@lannion.bzh

1. PREAMBULE

Contexte :

Aujourd'hui, il est avéré que les activités humaines sont la cause du dérèglement climatique, de l'effondrement de la biodiversité, de l'épuisement des ressources, de la pollution des milieux et de la destruction des écosystèmes.

Un certain nombre de limites planétaires sont franchies, compromettant les conditions de vie de l'espèce humaine.

Les villes ont un rôle essentiel : elles disposent de nombreux leviers pour agir. Les initiatives locales se multiplient et illustrent les possibilités d'accompagnement de cette nécessaire transition écologique.

La Ville de LANNION s'engage pleinement dans cette démarche, et ce depuis déjà de nombreuses années.

En 2020, la réalisation d'un diagnostic de la situation du territoire en matière de fonctionnalité écologique, ciblant les points forts et les faiblesses du territoire pour son adaptation au changement climatique, a servi de base pour l'élaboration d'une feuille de route, véritable ligne directrice pour le mandat.

En effet, si le diagnostic a révélé de nombreux points forts, il a aussi pointé du doigt le manque de structuration de l'action de la ville sur ces thématiques ainsi qu'un certain nombre de points d'amélioration.

Pour élaborer ce document stratégique, pas moins de 12 ateliers ont eu lieu entre janvier 2020 et mars 2022, réunissant les préoccupations de 140 citoyens, élus, agents de la Ville, représentants des cercles associatifs et économiques. La Ville de LANNION a ainsi souhaité impliquer différents profils dans la démarche, chacun avec ses priorités, ses ressentis...

En juin 2021, une commission extra-municipale a été mise en place. Réunissant six élus, six citoyens et six acteurs socio-économiques, la commission garantit l'élaboration d'une feuille de route partagée.

Elle s'est rassemblée à 7 reprises jusqu'en avril 2022 afin d'enrichir et prioriser la feuille de route.

13 orientations ont ainsi été retenues puis déclinées en 69 actions.

La feuille de route finalisée a été adoptée en conseil municipal en mai 2022 et cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'inscrit dans deux fiches actions :

- la Fiche Action 2.2 « Développer les énergies renouvelables locales via la planification des investissements pour convertir les consommations d'énergies fossiles et ainsi augmenter la part d'énergie renouvelable sur la commune
- la Fiche Action 2.5 « Développer les énergies renouvelables locale en incitant les particuliers à s'équiper de panneaux thermiques et photovoltaïques.

Objet de l'avis à manifestation d'intérêt (AMI) :

La Ville de LANNION entend confier au prestataire retenu l'organisation d'un achat groupé de kit solaire photovoltaïque Plug & Play à destination des particuliers de la Ville de LANNION.

Les candidats devront décrire le processus d'achat groupé qu'ils envisagent de mettre en place pour les habitants de la Ville de LANNION.

L'organisation de l'achat groupé sera matérialisée par la signature d'une convention dont les termes librement négociés entre le prestataire retenu et la Ville de LANNION, sur la base des prescriptions minimales inscrites dans le présent document et de la proposition initiale du prestataire retenu.

La ville de LANNION n'aura aucun rapport financier avec le candidat retenu et ne prendra à sa charge qu'une partie des coûts de promotion constitués par l'usage de ses propres canaux de diffusion (panneaux lumineux, site internet, réseaux sociaux...).

Le prestataire prendra à sa charge exclusive l'achat groupé et l'accompagnement des Lannionnais. Sa rémunération ne pourra se faire que via la revente du matériel.

Le prestataire devra respecter la réglementation en vigueur et s'adapter à son évolution durant le contrat.

Transmission de l'offre du candidat :

Les tiers souhaitant se manifester devront remettre auprès de la Ville de LANNION leur proposition selon les conditions définies ci-après soit par voie postale avec avis de réception postal en précisant « Organisation d'un achat groupé de kits solaire photovoltaïques Plug & Play pour les habitants de Lannion » :

Mairie de LANNION, 11 boulevard Louis Guilloux B.P 30344 22303 LANNION Cedex

ou par courriel : kitpv@lannion.bzh

ou plateforme megalisbretagne : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

(référence du dossier : 2024-AMI-KITSPHOTOVOLTAIQUES)

La Commune de LANNION analysera les propositions et attribuera la convention d'organisation du groupement d'achat des kits solaires photovoltaïques Plug & Play au candidat ayant présenté la proposition la plus pertinente au regard des critères de jugement de propositions définis ci-après.

Avis publié le	14 octobre 2024
Durée de la publicité	15 jours ouvrés soit jusqu'au 5 novembre 2024 à 12h00
Date et heure limite de remise des propositions	5 novembre 2024 à 12h00 Les offres électroniques dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas recevables.
PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU TITRE D'OCCUPATION ENVISAGE	
Objet de l'AMI	Convention d'organisation d'un groupement d'achat de kits solaires photovoltaïques Plug & Play à destination des habitants de LANNION.
Durée du contrat	La convention sera conclue pour une durée d'un an.
Période de mise en place des achats groupés	Les achats groupés devront être réalisés dans les périodes où le marché de l'énergie sera le plus attractif.
Contenu du dossier de présentation de l'offre du candidat	<ul style="list-style-type: none"> • Programme pédagogique spécifique à destination des administrés • Descriptif des modalités de mise en œuvre de l'achat groupé • Planning prévisionnel de réalisation à compter de la notification de la convention. • Description des moyens humains et matériels affectés à la Ville de LANNION • Description des qualifications et compétences du candidat, présentation des références dans un domaine similaire au cours des 3 dernières années • Attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité • Extrait Kbis • Attestation de régularité fiscale et sociale • Délégation de pouvoir le cas échéant justifiant de la capacité du signataire à engager le candidat.
Offre	<ul style="list-style-type: none"> • Note présentant et détaillant la méthodologie, les modalités pratiques, la communication, le planning, les critères de choix du matériel... • Projet de convention de partenariat entre la Ville de LANNION et le candidat retenu.
Modalités de sélection	<p>Les propositions seront jugées au regard des critères ci-dessous. Chaque critère sera noté sur 20, chaque note étant ensuite multipliée par un coefficient de pondération. La note globale obtenue sera donc sur 20 points.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement et qualité d'outils de communication personnalisés à destination des administrés (méthode d'informations, mails, courriers, permanences, support d'affichage, webinaire, etc.) : 20% • Qualité du programme pédagogique d'un atelier de montage et de livraison : 20% • Transparence de la mise en compétition des fournisseurs de kits solaires: 10 % • Qualité du planning prévisionnel : 10% • Proposition d'une option d'achat de panneau fabriqué en France: 10% • Coût global pour la Ville : 5% • Coût pour les administrés : 5%

Date d'envoi à la publication : *14 octobre 2024.*

Date limite de réception des propositions : *5 novembre 2024 à 12 h00.*

Les candidats sont informés que la Ville de Lannion se réserve la possibilité de ne pas donner suite au projet.